

DEFLE				ADAPTATION DES MODALITES DE CONTRÔLE										Année 2017-2018	
Nom des responsables d'année : Michèle BOURDEAU & Charles DELIERRE												DUEF-C1 - ANNEE IV			
SESSION 1 décalée												SESSION 2			
Contrôle continu et Examen terminal												contrôle continu et examen terminal			
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	Report à la session 2	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	
Semestre 2		30													
FL00404V Approfondissement de la langue française 2	Charles DELIERRE Charlotte BLANC-VALLAT Clémentine DOMPEIX	10	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 Pour valider l'UE)	Écrit en ligne – à déposer sur IRIS À partir de documents déclencheurs écrits, épreuve de production écrite comportant des activités de reformulation, de manipulation de la langue et la rédaction d'un texte argumentatif.	2h	MARDI 12 JUIN - 14h - 16h	100%	1	OUI	À partir de documents déclencheurs écrits, épreuve de production écrite comportant des activités de reformulation, de manipulation de la langue et la rédaction d'un ou de plusieurs textes courts. Aucun document autorisé.	2h	Dates à préciser	100%	1	
FLDU802V Culture française et francophone	M. BOURDEAU C.GUNNARSSON	6	OUI	Dossier relatif à la problématique du cours (langues de France ou Francophonie). A remettre à l'enseignante (prendre rendez-vous avec elle)		A rendre le jour de l'examen	40%	2	NON	Écrit sur table à partir de documents : questionnaires et consignes.	3h	Dates à préciser	100%	1	
				Écrit en ligne – à déposer sur IRIS À partir d'une problématique de cours, épreuve de production écrite.	3h	LUNDI 11 JUIN - 9h - 12h	60%		OUI						
FLDU803V Méthodologie du travail universitaire 2	M. BOURDEAU Ch. BLANC-VALLAT	10	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 Pour valider l'UE)	Exposé oral – enregistrement vidéo à déposer sur IRIS , à partir d'une problématique ou thématique s'appuyant sur deux ou trois textes de référence. Présentation Power Point - à déposer sur IRIS.	5 min	LUNDI 11 JUIN - 14h - 18h	30%	2	NON	Écrit sur table : synthèse ou dissertation.	3h	Dates à préciser	100%	1	
				Écrit en ligne – à déposer sur IRIS Synthèse de documents OU dissertation.	4h	MARDI 12 JUIN - 9h - 13h	70%		NON						

UE non compensables (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE pour valider l'année / le diplôme) : Approfondissement de la langue 2 (FL00404V), Méthodologie du travail universitaire 1 & 2 (FLDU703V et FLDU803V)

Informations importantes :

Consulter la charte du contrôle des connaissances et le calendrier universitaire disponibles sur le site Internet de l'UT2J.

Tout changement de situation (passage du régime CC au régime ET) justifié doit être signalé au secrétariat et aux enseignants avant les premiers contrôles.

Ne peuvent être reportées de la Session 1 à la Session 2 que les notes d'UE ou notes de parties d'UE supérieures ou égales à 10/20, sauf précision contraire dans la colonne concernant le report des notes (Non). L'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à une épreuve pour laquelle le report de note s'applique.

Pour valider l'année, la note de 10/20 doit être obtenue dont une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE non compensables. Par conséquent, les notes inférieures à 10/20 pour les UE non compensables ne permettent pas de valider l'année, ni le diplôme, même si la note de l'année est égale ou supérieure à 10/20.

Une absence non justifiée à une ou plusieurs des épreuves obligatoires (CC et ET) implique la mention "Absence non justifiée" et la note de 00/20 pour le calcul de la moyenne de l'UE. La présence aux contrôles (devoirs, exercices, exposés) et examens est contrôlée par la signature d'une feuille d'émargement.

Les copies seront consultables auprès de l'enseignant. Les copies de contrôles CC et ET doivent être conservées à l'UT2J.

DEFLE				ADAPTATION DES MODALITES DE CONTRÔLE										Année 2017-2018	
Nom des responsables d'année : Michèle BOURDEAU & Charles DELIERRE										DUEF-C1 - ANNEE IV					
SESSION 1 Décalée										SESSION 2					
Contrôle continu (CC) et Examen terminal (ET)										Contrôle continu (CC) et Examen terminal (ET)					
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	Report à la session 2	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	
Semestre 2															
FLAEP8V Option Atelier d'écriture	Anne LE GROIGNEC	4	OUI	Dépôt sur IRIS ou à remettre à l'enseignante (prendre rendez-vous avec elle) Dossier individuel mis en forme, composé des travaux écrits et réécrits selon les propositions et les consignes données.		À REMETTRE AVANT LE 11 JUIN	100%	1	NON	Dossier individuel mis en forme, composé des travaux écrits et réécrits selon les propositions et les consignes données.		Dates à définir	100%	1	
FLSPOP8V Française de la vie socio- professionnelle	ANNE LE GROIGNEC Peggy VAROIT	4	OUI	Écrit en ligne à déposer sur iris À partir des contenus étudiés en cours, rédaction d'une lettre commerciale (50%) et questions et consignes sur un article de presse (50%) Facultatif : dossier portant sur une problématique du cours ouvrant droit à une bonification de la note.	2h	MERCREDI 13 JUIN - 10h - 12h	100%	1	OUI	CONTROLE TERMINAL Écrit à partir des contenus étudiés en cours (Rédaction d'une lettre commerciale (50%) et questions et consignes sur un article de presse (50%)) CONTROLE CONTINU - Dossier portant sur une problématique du cours (40% de la note) - date limite à préciser - Écrit à partir des contenus étudiés en cours (60% de la note : rédaction d'une lettre commerciale (30%) et questions et consignes sur un article de presse (30%))	2h	Dates à définir	100%	1	
FLTLOP8V Perfectionnement de l'oral et textes littéraires	Chantal DOMPMARTIN A. LE GROIGNEC	4	OUI	Dépôt sur IRIS ou à remettre à l'enseignante (prendre rendez-vous avec elle) Présentation écrite portant sur des textes littéraires choisis en concertation avec l'enseignante.		À REMETTRE AVANT LE 15 JUIN	100%	1	NON	Présentation écrite ou orale portant sur des textes littéraires choisis en concertation avec l'enseignante.	2h	Dates à définir	100%	1	

DEFLE		ADAPTATION DES MODALITES DE CONTRÔLE								Année 2017-2018					
Nom des responsables d'année : Michèle BOURDEAU & Charles DELIERRE								DUEF-C1 - ANNEE IV							
				SESSION 1 décalée					SESSION 2						
				Contrôle continu et Examen terminal					contrôle continu et examen terminal						
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	Report à la session 2	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	
Semestre 2		30													
FL00404V Approfondissement de la langue française 2	Charles DELIERRE Charlotte BLANC-VALLAT Clémentine DOMPEIX	10	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 Pour valider l'UE)	Écrit en ligne – à déposer sur IRIS À partir de documents déclencheurs écrits, épreuve de production écrite comportant des activités de reformulation, de manipulation de la langue et la rédaction d'un texte argumentatif	2h	MARDI 12 JUIN - 14h - 16h	100%	1	OUI	À partir de documents déclencheurs écrits, épreuve de production écrite comportant des activités de reformulation, de manipulation de la langue et la rédaction d'un ou de plusieurs textes courts. Aucun document autorisé.	2h.	Dates à préciser	100%	1	

Nom des responsables d'année : Michèle BOURDEAU & Charles DELIERRE				OPTIONS													
				SESSION 1							SESSION 2						
				Contrôle continu et examen terminal							contrôle continu et examen terminal						
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	Nombre d'épreuves	Report à la session 2	Nature de l'épreuve (écrit, oral, dossier)	Durée de l'épreuve	Date ou période	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	Nombre d'épreuves	
Semestre 2																	
Option L1 - FL01OP2V Cultures françaises et francophones 1	Cecilia GUNNARSSON	3	OUI	Dossier relatif à la problématique du cours (langues de France ou Francophonie). A remettre à l'enseignante (prendre rendez-vous avec elle)		A rendre le jour de l'examen	40%	2	OUI		Écrit sur table à partir de documents : questionnaires et consignes.	3h	Dates à préciser	100%	1		
				Écrit en ligne – à déposer sur IRIS À partir d'une problématique de cours, épreuve de production écrite.	1h30	LUNDI 11 JUIN - 9h - 10h30	60%										
Option L2 - FL01OP4V Cultures françaises et francophones 2	Michèle BOURDEAU	3	OUI	Dossier relatif à la problématique du cours (langues de France ou Francophonie). A remettre à l'enseignante (prendre rendez-vous avec elle)		A rendre le jour de l'examen	40%	2	OUI		Écrit sur table à partir de documents : questionnaires et consignes.	3h	Dates à préciser	100%	1		
				Écrit en ligne – à déposer sur IRIS À partir d'une problématique de cours, épreuve de production écrite.	1h30	LUNDI 11 JUIN - 9h - 10h30	60%										

Consulter la charte du contrôle des connaissances et le calendrier universitaire disponibles sur le site Internet de l'UT2.

Tout changement de situation (passage du régime CC au régime ET) justifié doit être signalé au secrétariat et aux enseignants avant les premiers contrôles.

Ne peuvent être reportées de la Session 1 à la Session 2 que les notes d'UE ou notes de parties d'UE supérieures ou égales à 10/20, sauf précision contraire dans la colonne concernant le report des notes (Non). L'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à une épreuve pour laquelle le report de note s'applique.

Pour valider l'année, la note de 10/20 doit être obtenue dont une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE non compensables. Par conséquent, les notes inférieures à 10/20 pour les UE non compensables ne permettent pas de valider l'année, ni le diplôme, même si la note de l'année est égale ou supérieure à 10/20.

Une absence non justifiée à une ou plusieurs des épreuves obligatoires (CC et ET) implique la mention "Absence non justifiée" et la note de 00/20 pour le calcul de la moyenne de l'UE. La présence aux contrôles (devoirs, exercices, exposés) et examens est contrôlée par la signature d'une feuille d'émargement.

Les copies seront consultables auprès de l'enseignant. Les copies de contrôles CC et ET doivent être conservées à l'UT2.